

DATE DE CONVOCATION : 14 AVRIL 2026
DATE D’AFFICHAGE : 14 AVRIL 2026
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12
NOMBRE DE VOTANTS : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN

PRÉSENTS : Mme BOSQUET Carole, Mme DARSY Nadia, Mme GUILBERT Maggy, Mme LEGRAND Delphine, Mme BECQUET Bernadette, Mme BINET Rebecca, Mme DESTIERDT Rose, Mme DUCATEZ Justine, Mme GREVET Marie-Bernadette, M. PENEZ Jean-Noël, M. TARTART Patrick.

ABSENTS : Mme LEBLANC Vanessa, Mme LISE Juliette (procuration à M. BLIN Eric), Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy), Mme DARSY Elodie (procuration à Mme DARSY Nadia).

N°2026/001 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Président s'étant retiré, sous la présidence de M. PENEZ Jean-Noël, doyen d'âge;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis par M. PENEZ Jean-Noël, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Président étant sorti au moment du vote, le Conseil d'Administration délibère sur le compte financier unique du Président du CCAS de l'exercice 2025:

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique suivant le document ci-joint;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que figurant sur le document joint.

La commission administrative, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : **APPROUVE** le compte financier unique du budget communal pour l'année 2025.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



POUR COPIE CONFORME
Le Président,



Eric BLIN.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés		B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-1 052,41		1 288,62		236,21
Fonctionnement	14 104,89	1 052,41	-1 867,39		11 185,09
TOTAL I	13 052,48	1 052,41	-578,77		11 421,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	13 052,48	1 052,41	-578,77		11 421,30



V - ARRETE ET SIGNATURES	
	V
ARRETE ET SIGNATURES	
	A

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)

M DOMINIQUE GALLOIS

Ayant exercé au cours de la gestion
au 02/03/2026

du 01/01/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

AMRAOUI Wassila (1038509219-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
HOGUET Claire (1017873854-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DRFIP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ..., le 03/03/2026

A DUNKERQUE, le 04/03/2026

Wattew
A. le 28/03/26

Handwritten signatures of various officials, including 'di Bequet' and 'Mme Grewel'. There are several other illegible signatures and initials.